|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CDIP/20/7 |
| ORIGINAL : anglais |
| DATE : 9 octobre 2017 |

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Vingtième session**

**Genève, 27 novembre – 1er décembre 2017**

FEUILLE DE ROUTE POUR ENCOURAGER L’UTILISATION DU FORUM SUR LE WEB MIS EN PLACE DANS LE CADRE DU “PROJET RELATIF À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET AU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE : ÉLABORER DES SOLUTIONS FACE AUX DÉFIS COMMUNS”

*Document établi par le Secrétariat*

1. À sa dix-huitième session, tenue du 31 octobre au 4 novembre 2016, le Comité du développement et de la propriété intellectuelle a demandé au Secrétariat de l’OMPI d’“encourage[r] l’utilisation du forum sur le Web mis en place dans le cadre du ‘Projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs’”.
2. L’annexe du présent document contient une feuille de route indiquant comment l’OMPI pourrait encourager l’utilisation du forum sur le Web susmentionné.
3. *Le CDIP est invité à examiner les informations contenues dans l’annexe du présent document.*

[L’annexe suit]

## I. Annexe

1. Le forum sur le Web mis en place au titre du projet du Plan d’action pour le développement relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : “élaborer des solutions face aux défis communs” est conçu pour être une communauté en ligne consacrée spécifiquement aux thèmes en lien avec le transfert de technologie, l’innovation en partenariat ouvert et le renforcement des capacités. À ce titre, la promotion du forum sur le Web comporte deux grands volets : attirer et fidéliser des utilisateurs du public cible d’un côté, et favoriser les interactions entre et avec ces utilisateurs de l’autre. Des synergies existent entre ces deux éléments en raison d’effets de réseau, ce qui veut dire qu’une communauté plus active est plus susceptible d’attirer et de fidéliser des utilisateurs, et vice versa.
2. Le public cible du forum sur le Web, tel qu’il est défini dans le projet au titre du Plan d’action pour le développement, comprend des “fonctionnaires nationaux dans différents domaines et de[s] responsables politiques, des universités et des instituts de recherche, des entreprises, des experts en propriété intellectuelle et des responsables de secteurs technologiques”. Ce public et les services qu’il recherche seront vraisemblablement variés, même s’ils pourraient se chevaucher dans une certaine mesure. En outre, de nombreux services sont déjà destinés au public cible, concurrençant le forum sur le Web pour obtenir l’attention et la participation de ce public.

*Action possible n° 1* : dans un premier temps, procéder à une évaluation du public cible, des offres qu’il prend en compte et des services faisant concurrence au forum sur le Web, et examiner l’expérience des utilisateurs concernant ce forum.

1. Le contenu est essentiel pour attirer et fidéliser les utilisateurs d’un public cible à une communauté en ligne et pour favoriser les interactions entre et avec ces utilisateurs en leur offrant de précieuses informations et en lançant des discussions. Le contenu doit être adapté au public cible et suffisamment dynamique pour justifier des visites répétées.

*Action possible n° 2* : dans un deuxième temps, mettre au point une stratégie en matière de contenu sur la base de l’évaluation et de l’examen de l’expérience des utilisateurs réalisés dans le cadre de l’action n° 1, en tenant compte des activités et capacités existantes au sein de l’OMPI et en évaluant les besoins en matière de ressources additionnelles. La stratégie en matière de contenu pourrait permettre d’identifier des types spécifiques de contenus générés professionnellement qui seraient produits pour le forum sur le Web et de contenus générés par les utilisateurs à attirer sur ce forum, ainsi que les liens entre ces types de contenus. La stratégie en matière de contenu pourrait également répondre à des questions telles que la forme efficace (notamment la formulation, le ton et les normes sociales) et déterminer les rôles et flux nécessaires.

1. Les plateformes sont le moyen par lequel le contenu peut être présenté et les interactions avec et entre les utilisateurs dans une communauté en ligne peuvent être facilitées. Plusieurs plateformes sont créées dans ce but, notamment des pages Wiki telles que le programme Confluence utilisé pour le forum sur le Web. Ces plateformes offrent différentes séries de fonctionnalités, au niveau de la consultation (pour les utilisateurs) ainsi que de la gestion (pour les administrateurs) afin de créer des flux interdépendants à partir des utilisateurs et des contenus.

*Action possible n° 3* : Dans un troisième temps, mettre en place des exigences technologiques pour mettre en œuvre de manière efficace la stratégie en matière de contenu conformément à l’action n° 2 et assurer une gestion efficace des utilisateurs et des contenus, et trouver des plateformes remplissant ces critères, en tenant compte des ressources et capacités existantes au sein de l’OMPI.

*Action possible n° 4* : dans un quatrième temps, déployer la plateforme conformément à l’action n° 3 et mettre en œuvre la stratégie en matière de contenu en accord avec l’action n° 2.

1. Il est possible de tirer parti des communautés existantes pour bâtir une communauté en ligne. Le forum sur le Web amélioré pourrait profiter des retombées de communautés en ligne existantes gérées par l’OMPI ou d’autres organisations. Ces communautés en ligne sont organisées autour d’outils mis en place par l’OMPI, notamment son site Web, ses plateformes multipartites (par exemple WIPO GREEN et WIPO Re:Search), les réseaux sociaux (par exemple Facebook et LinkedIn) et des listes de diffusion électronique, et elles peuvent se chevaucher dans une large mesure avec le public cible du forum sur le Web, en particulier lorsqu’il s’agit du transfert de technologie, de l’innovation et des brevets. Une conversion réussie impliquerait cependant de sélectionner les outils et messages appropriés afin de toucher effectivement divers segments du public cible. Le forum sur le Web pourrait aussi bénéficier de l’association avec des communautés hors ligne établies par l’OMPI (par exemple les CATI et les participants à des événements en lien avec le transfert de technologie) ainsi qu’avec d’autres organisations telles que la Licensing Executives Society et l’Association of University Technology Managers.

*Action possible n° 5* : dans un cinquième temps, mettre en place une stratégie de promotion et de communication afin d’identifier les mécanismes efficaces par lesquels des segments du public cible déterminé dans l’évaluation mentionnée à l’action n° 1 pourraient être atteints, et définir des actions spécifiques à prendre, par exemple des liens sur des pages Web ou des campagnes par courrier électronique et sur les réseaux sociaux. Une des mesures qui ont déjà été prises est la création d’un lien sur la page “Transfert des technologies et du savoir” renvoyant vers le forum sur le Web.

*Action possible n° 6* : en sixième lieu, chercher des partenariats avec des organisations qui ont établi des communautés dans le domaine du transfert de technologie afin d’attirer les utilisateurs sur le forum sur le Web et d’améliorer les services qu’il propose.

1. L’OMPI est peut-être en position de redéployer les ressources existantes afin de repérer des plateformes remplissant les prescriptions techniques spécifiques, de mettre en œuvre des actions spécifiques prévues par les stratégies en matière de contenu et de communication, et de nouer des partenariats avec des communautés établies dans le domaine du transfert de technologie. Cependant, des ressources supplémentaires devraient être nécessaires pour procéder à l’évaluation du public cible, des offres et des services ainsi qu’à l’examen de l’expérience des utilisateurs, pour déterminer les exigences technologiques, pour concevoir les stratégies en matière de contenu et de communication, et pour mettre au point et gérer la nouvelle plateforme s’il est constaté que les plateformes et outils existants ne sont pas adaptés.

[Fin de l’annexe et du document]